

Convocation : le 02 juillet 2024

Affichage : le 03 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 22 dont 17 présents et 19 votants

Le huit juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle des fêtes de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie Lamy (Madame Lamy s'est absentée quelques minutes durant la séance), Catherine Guillemant, Marianne Lainé-Pinchart, Nadège Reboursière (Madame Reboursière s'est absentée quelques minutes durant la séance), Viviane Clairel, Sophie Raous, Anne-Françoise Assimingue et Messieurs Pascal Jouin, Jean-Luc Poisnel, Jean-Baptiste Collet, Jean-Marc Cambier, Jocelyn Parot, Alain Tranchido, Frédéric Clouet, Sylvain Tranquart, Louis Lebocey et Patrick Ledoux

Absents excusés : Mesdames Julienne Barat, Gaëlle Enfrein, Emmanuelle Marion et Messieurs Philippe Capoën et Samuel Dupont.

Pouvoirs de : Madame Emmanuelle Marion à Madame Marianne Lainé-Pinchart, de Monsieur Philippe Capoën à Monsieur Pascal Jouin

Secrétaire de séance : Madame Catherine Guillemant

Évènements passés :

- Lundi 3 juin 2024 à partir de 19 h à la Mairie de Louvigny : conseil municipal
- Vendredi 7 juin 2024 de 14 h à 17 h à la Mairie de Louvigny : audition des candidats à la concession de la ZAC multi sites de Louvigny
- Dimanche 9 juin 2024 de 8 h à 18 h aux deux bureaux de vote de l'école élémentaire Hubert Reeves de Louvigny : vote pour les élections européennes.
- Mardi 11 juin 2024 à 18 h à la Mairie de Louvigny : CCAS
- Dimanche 16 juin 2024 à partir de 11 h dans de nombreux jardins d'habitants de Louvigny : Bienvenue aux jardins et à 11 h, à la Mairie de Louvigny : concert de harpe
- Lundi 17 et mardi 18 juin 2024 à la Salle des Fêtes de Louvigny : assemblée générale de l'AFES Association Française pour l'Étude du Sol
- Mardi 18 juin 2024 à la Halle Saint Jacques à Lisieux : remise du prix CAUE du public 2024 pour la réalisation de la Lisière du Pré Normand
- Mardi 18 juin 2024 à 17 h 30 : conseil d'école de Louvigny
- Mardi 18 juin 2024 à 18 h 30 : inauguration du monolithe devant le pôle élémentaire H. Reeves
- Samedi 22 juin 2024 de 9 h à 18 h sur le complexe sportif Y. Noah, sur le parking de la salle des fêtes et sur l'Orne : grande journée olympique coorganisée par l'Association des Amis de Jean Bosco et la mairie de Louvigny intégrant tous les établissements de l'AAJB et les habitants de Louvigny.
- Jeudi 27 juin 2024 de 16 h à 19 h sur la place François Mitterrand de Louvigny : présence du bus Twisto Tour pour que les usagers et futurs usagers des transports publics fassent leurs démarches de renouvellements d'abonnements et autres...

- Jeudi 27 juin 2024 à 18 h : conseil communautaire de Caen la mer au siège de la communauté urbaine
- Jeudi 27 juin 2024 à partir de 19 h : 1er concert gratuit des bords de l'Orne avec Charlie Bons (pop intimiste : guitare, chant et piano)
- Samedi 29 juin 2024 de 11 h à 17 h : kermesse de l'école de Louvigny
- Dimanche 30 juin de 8 h à 18 h aux deux bureaux de vote de l'école élémentaire Hubert Reeves de Louvigny
- Louvigny : vote pour le premier tour des élections législatives
- Jeudi 4 juillet 2024 à partir de 19 h : 2ème concert gratuit des bords de l'Orne avec Geneviève Chalard et William Chabbey (jazz vocal)
- Vendredi 5 juillet 2024 : sortie des classes
- Dimanche 7 juillet de 8 h à 18 h aux deux bureaux de vote de l'école élémentaire Hubert Reeves de Louvigny : vote pour le deuxième tour des élections législatives
- Lundi 8 juillet, après-midi : fenaison à la Lisière du Pré Normand
- Lundi 8 juillet 2024 à 18 h à la salle des fêtes de Louvigny : conseil municipal : rencontre avec le conseil municipal des enfants et des jeunes de 18 h à 19 h
- **Évènements à venir :**
- Jeudi 11 juillet 2024 à partir de 19 h : 3ème concert gratuit des bords de l'Orne avec Blue Citron (pop française et internationale jazz)
- Dimanche 14 juillet 2024 à 9 h 30 au monument aux morts de la commune (près de la mairie) : dépôt d'une gerbe pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille, l'unité de tous les Français et l'union de la nation
- Mercredi 17 juillet 2024 : commémorations relatives au 80^{ème} anniversaire de la libération de Bretteville sur Odon et Louvigny : 16 h 30 : cérémonie à la stèle de Bretteville sur Odon, 17 h : cérémonie au monument de l'avenue des Canadiens de Louvigny et 17 h 30 : salle Brassai : prises de parole, temps convivial et chants de l'époque d'après-guerre par le Chœur à Durée Déterminée (CDD) mené par La Fugue & Compagnie
- Mercredi 17 juillet 2024 à 18 h : conseil communautaire de Caen la mer au siège de la communauté urbaine pour l'élection du Président et des vice-présidents
- Jeudi 18 juillet 2024 à partir de 19 h : 4ème concert gratuit des bords de l'Orne avec Good Vibes (swing et bebop)
- Lundi 12 août 2024 de 16 h 30 à 19 h 30 : don du sang à la salle des fêtes à Louvigny
- Du mercredi 28 au dimanche 1^{er} septembre 2024 : accueil d'une délégation d'italiens de Colceresa à Louvigny
- Samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre 2024 : Fête communale St Côme
- Lundi 2 septembre 2024 : rentrée scolaire
- Lundi 16 septembre 2024 à 19 h : conseil municipal à la mairie de Louvigny

RENCONTRE AVEC LE CMEJ DE 18H A 19H

Madame Catherine Guillemant, Maire-Adjoint chargé des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse, présente aux membres du conseil municipal la rencontre avec le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes et Maryline Texier, coordinatrice du CMEJ.

Nom	Prénom
Richard	Anouk
Genouel	Calie (absente excusée)
Jacob	Camille
Cambier	Charlie
Cosson	Soline (absente excusée)
Leboucher	Ernestine
Parot Peltola	Joakim
Reboursière	Lisa
Françoise	Gabriel
Dupont	Mathis (absent excusé)
Poulard	Amandine
Parot Peltola	Saïma

Les membres du conseil municipal se présentent auprès des jeunes conseillers, élus en décembre dernier.

Les jeunes se présentent également, âgés de 10 à 14 ans.

Maryline présente un compte rendu du travail effectué depuis janvier 2024 avec la rencontre mensuelle ; les enfants et jeunes présentent les projets.



Conseil. Municipal des Enfants et des Jeunes

Juillet 2024



LE GROUPE

Le groupe du C.M.E.J est composé de 12 enfants âgés de 10 à 14 ans et jeunes issue de différents quartiers de Louvigny.

Investis et très motivés à chaque réunions, le groupe déborde d'énergie et d'idées.



Nos valeurs



Solidarité



Respect



Ecoute



Notre organisation

1 réunion
par mois



Depuis janvier
6 heures de
travail en
groupe



Réflexion et
brainstorming
des idées

Organisation et
réalisation de
fiches projets



Travail de
mémoire





Classe verte

Classe verte

-Donner l'accessibilité à tous de partir en vacances

-Autofinancements + aide de l'APE

Professeurs volontaires / animateurs / parents



Solidarité EHPAD

Lien avec L'EHPAD

- Aller à la rencontre une fois par mois
- Organisation de jeux, des lectures, de la peinture ou d'autres activités
- Contacter l'EHPAD
- Demander l'autorisation
- Organiser un planning
- Faire un sondage à l'école pour savoir quels sont les enfants intéressés





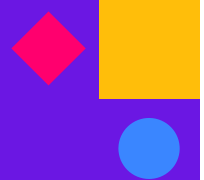
Valorisation
des Sports
" la place des
filles"

Équipe de filles de foot

- Pas assez de niveaux au clubs de foot
- Actions d'autofinancements pour les clubs
- Chercher des coaches
- Améliorer le matériel
- Recrutement des joueurs
- S'inscrire sur des tournois / matchs

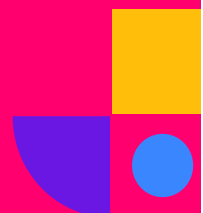
Valoriser et améliorer nos clubs

Faire vivre le sport à Louvigny !!!



Parc canin
Maison des chats

Un parc canin





**Parc canin
Maison des chats**

Solidarité : association "maison des chats" à Louvigny

- Contacter la maison des chats pour les informer de la volonté du projet
- Demander l'autorisation aux magasins pour l'organisation de cette action
- Réalisation d'affiches / communication / distribution
- Organiser un planning des bénévoles pour le jour J



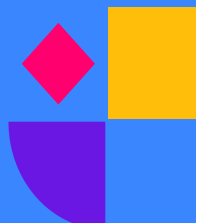
Boom des enfants

Boom des enfants

**JUIN 2024
22 CM2**



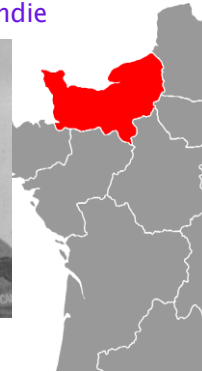
**Boom pour tous
salle des fêtes :
décembre 2025**



Devoir de mémoire



Recherches du CMEJ de Louvigny
à l'occasion du 80ème anniversaire du
Débarquement
et de la Bataille de Normandie



**LOUVIGNY FÊTE SA
LIBERATION
DU 17 JUILLET**



www.ville-louvigny.fr



Commémoration de la libération de la commune

Monsieur Patrick LEDOUX, Maire de Louvigny,
les membres du Conseil Municipal, l'association des Anciens
combattants de Caen et environs vous invitent à participer aux
cérémonies commémoratives le

Mercredi 17 juillet 2024

**à 17h30 devant la stèle du pont de Bretteville sur Odon,
à 18h devant le Monument des Canadiens de Louvigny.**

Un vin d'honneur sera offert à la salle Brassai à 18h30
accompagné en chansons par le Choeur à Durée Déterminée
dirigé par Anne-Marie Cretté .

Mairie de Louvigny - 17 grande rue 14111 Louvigny
Tél 02.31.75.10.61 - mairie@ville-louvigny.fr

Nos autres réflexions

Soigner l'environnement

- Déplacer les poubelles et tables de pic-nic au bord de l'orne
- Fenêtre sur les toits
- Ramasser les déchets

Agir sur les Fêtes

- Fête d'halloween
- Fête de la saint Côme
- Aide décoration de Noël

La cantine

- Faire un questionnaire pour les enfants à la sortie de la cantine

Aménagement des rues en toute sécurité

- Piste cyclable Vélo
- Attention piétons enfant - général Leclerc / rue Morand

MERCI !



Prochain rendez-vous : le conseil municipal se réunira le lundi 16 décembre 2024 et accueillera les jeunes élus de 18h à 19h.

PRESENTATION PAR MONSIEUR NICOLAS KLATKA DU GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND DU PROGRAMME PIQU'CAEN UN HÉRISSEON DANS MON JARDIN

Madame Anne-Marie Lamy, Maire-Adjointe à la transition écologique, présente aux membres du conseil municipal le programme Piqu'Caen Un hérisson dans mon jardin, porté par le Groupe Mammalogique Normand, représentée par Monsieur Nicolas Klatka.

Fondé en 1978, le Groupe Mammalogique Normand est une association à but non lucratif, consacrée à l'étude et à la protection des mammifères sauvages de Normandie.

Son champ d'activité couvre les 5 départements normands ; il met en œuvre des actions de recherche, de protection, de sensibilisation et de formation. Agréé au titre de la protection de l'environnement et reconnu pour son expertise, le GMN est le référent régional en matière de connaissance et de protection des mammifères sauvages et de leurs milieux. Son action s'appuie sur une approche concertée avec les différents acteurs du territoire.

Nicolas Klatka nous fait une présentation du projet Piqu'Caen Un hérisson dans mon jardin.

Sur l'exemple de la démarche mise en œuvre en Angleterre, le GMN propose de mettre en place un programme participatif de protection du Hérisson d'Europe avec l'aide des habitants. L'objectif principal de ce programme est simple : recréer des passages entre les propriétés privées et publiques pour permettre le déplacement des hérissons de jardin en jardin.

En effet, le hérisson d'Europe a besoin d'un territoire de plusieurs hectares par individu, se déplaçant de 1 à 2 km chaque nuit pour trouver sa nourriture (vers de terre, escargots, limaces...). Et l'hiver ? Ne trouvant plus rien à manger, le hérisson hiberne. L'installation de cabanes à hérisson ou de tas de bois assurera une hibernation en toute quiétude.

<https://www.anbdd.fr/biodiversite/gestionnaires-despaces-naturels/le-mecenaturel/piqucaen-un-herisson-dans-mon-jardin/>

Le projet est soutenu par l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 80 %. <https://www.helloasso.com/associations/groupe-mammalogique-normand/collectes/piqu-caen-un-herisson-dans-mon-jardin>

Il a pour fondement la coopération et le lien social local, car :

1. Tout projet concerne obligatoirement plusieurs jardins, donc plusieurs propriétaires ;
2. Toute intervention sur un mur, mitoyen ou non, ne peut se faire qu'en cas d'accord des deux propriétaires ;
3. Le projet prévoit un volet parrainage pour inciter les habitants à s'emparer du programme et de son animation ;
4. Toutes les actions menées se font en lien avec les villes dans le cadre de la gestion de l'espace urbain et la nécessité de préserver la biodiversité urbaine.

Les communes de Caen, Fleury-sur-Orne, Epron ont mis en œuvre ce programme.

Si la commune le souhaite, le GMN soutiendra la ville de Louvigny, acteur engagé dans la prise en compte de la biodiversité sur son territoire, qui a inscrit dans son document d'urbanisme la nécessité de créer et/ou de maintenir des passages de petite faune entre les propriétés loupiciennes. Le projet

vient s'appuyer sur cette réglementation pour encourager les particuliers à rendre accessible leur propriété à la petite faune et notamment au hérisson d'Europe.

Concrètement, le programme se décline en plusieurs actions :

1. Élaborer des outils de communication spécifiques à cette opération ;
2. Animer des rencontres pour créer ou recréer des passages de jardin en jardin, installer des gîtes ;
3. Organiser des ateliers participatifs pour la construction de gîtes et des animations de sensibilisation pour améliorer l'accueil du sauvage dans les jardins urbains ;
4. Labelliser les jardins ou autres espaces verts engagés via l'installation d'un panneau avec un visuel explicite.

Monsieur Klatka laisse à disposition du Conseil Municipal un kit de communication pour diffuser l'information et revenir vers lui si un collectif d'habitants est intéressé par la démarche.

Le Conseil Municipal prend acte de ladite présentation.

CREATION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport Ressources Humaines ci-après :

Les prévisions d'effectifs s'agissant de la prochaine rentrée scolaire sont les suivantes : 71 élèves inscrits sur le pôle maternel et 111 élèves inscrits pour le pôle primaire soit 182 élèves inscrits à l'école élémentaire pour la rentrée scolaire 2024-2025 (effectif en hausse + 6 inscrits).

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est ainsi proposé de procéder aux modifications suivantes pour permettre le bon fonctionnement des services périscolaires pour la prochaine rentrée scolaire :

- Renouvellement d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- Suppression de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet (12h) ;
- Renouvellement d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (12h) ;
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (11h) ;
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (6h).

Par conséquent,

Vu le Code général de la fonction publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à :

- Renouveler un poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- Supprimer deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet (12h) ;
- Renouveler un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (12h) ;
- Créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (11h) ;
- Créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (6h).

Inscrit au budget les crédits correspondants ;

Approuve la modification du tableau des effectifs, à compter du 8 juillet 2024 comme ci-après :

CADRE D'EMPLOI GRADE	Ancienne situation		Nouvelle situation		Agents
	Temps travail	Nbr d'agent	Temps travail	Nbr d'agent	Statutaire (S) ou Contractuel (C)
Filière administrative					
Attaché territorial	TC	1	TC	1	S
Rédacteur territorial 1ère classe	TC	1	TC	1	C
Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	1	TC	1	S
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC	1	TC	1	S
Adjoint administratif territorial	TC	1	TC	1	S
Adjoint administratif territorial	TC	1	TC	1	S
Filière technique					
Agent de maîtrise	TC	1	TC	1	S
Adjoint technique principal 1ère classe	TC	3	TC	2	S
Adjoint technique principal 2ème classe	TC	2	TC	2	S
Adjoint technique territorial	TC	2	TC	3	S
Adjoint technique territorial	TC	1	TC	1	C
Adjoint technique territorial	12h	3	12h	1	C
Adjoint technique territorial	6h	0	6h	1	C
Adjoint technique territorial	11h	0	11h	1	C
Filière sociale					
ATSEM principal 1ère classe	TC	1	TC	1	S
ATSEM principal 2ème classe	TC	0	TC	1	S

TC = Temps Complet, S = Statutaire, C = Contractuel

Adopté à l'unanimité des votants (Madame Anne-Marie Lamy était absente lors du vote).

ADMISSION EN NON-VALEUR

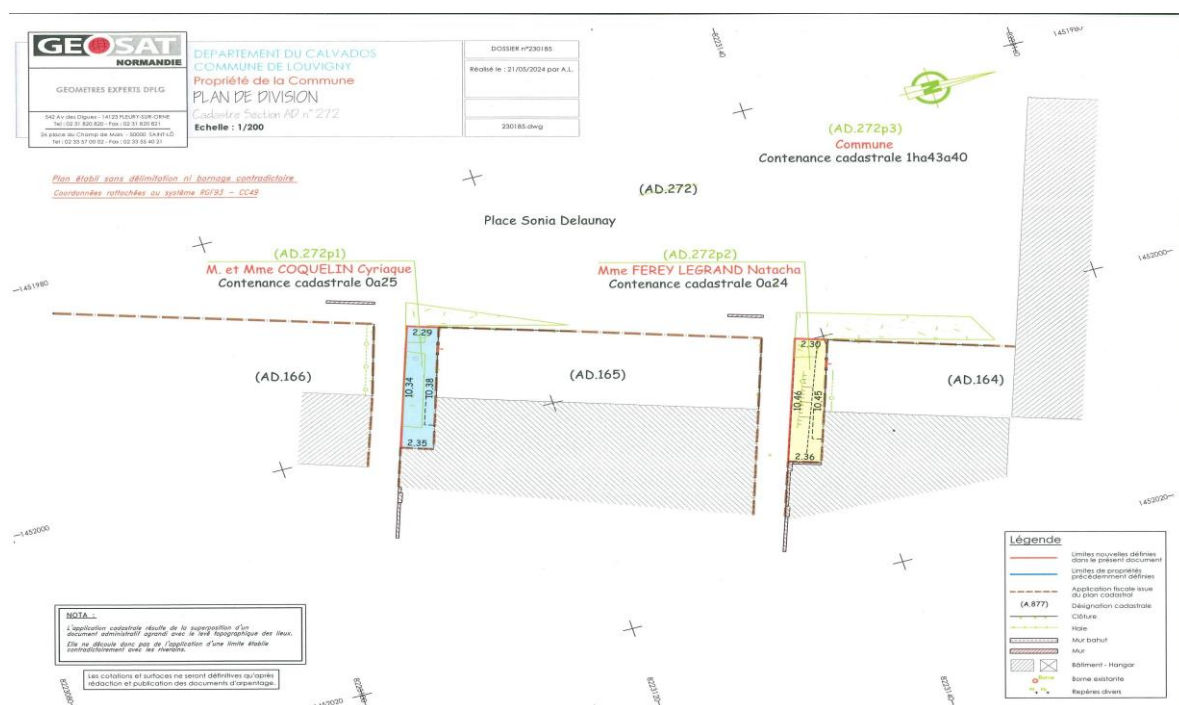
Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du Conseil Municipal une demande de la Trésorerie pour admettre des titres non encaissés en non-valeur : une liste 6460650211/2024 de 5 titres pour une valeur de 213,44 € devant être inscrite au compte 6541 admissions en non-valeur (perte sur créances irrécouvrables).

Adopté à l'unanimité des votants (Madame Anne-Marie Lamy était absente lors du vote).

DECLASSEMENT DE DEUX EMPRISES DE 25 M² ET 24 M² SITUEES PLACE SONIA DELAUNAY SUR LA PARCELLE AD272

Monsieur Pascal Jouin, Maire-Adjoint chargé de l'Aménagement et de l'Urbanisme, informe que la communauté urbaine Caen la mer a procédé par décision de son Président n° D-2024/112 en date du 26 juin 2024 à la désaffectation à l'usage du public de deux emprise situées Place Sonia Delaunay, d'une contenance totale de 49 m², sur la parcelle AD272, de nature espaces verts/voierie, à la demande de la commune de Louvigny pour permettre la cession aux habitants qui en ont fait la demande, M. et Mme COQUELIN résidant au 9 rue Nicolas de Staël et Mme FERREY-LEGRAND résidant 17 rue Nicolas de Staël.

Monsieur Pascal Jouin précise que les deux parcelles envisagées d'être cédées aux riverains font respectivement 25 et 24 m² selon le plan annexé à la présente délibération. Pour envisager la cession, il est nécessaire que la commune procède à leur déclassement préalable. Il est précisé que leur cession se fera à l'euro symbolique, les frais de géomètre et de notaire étant supportés par les acquéreurs.



Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 3112-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L 141-3 du Code de la voirie routière,

Vu la décision D-2024/112 du Président de Caen la mer autorisant la désaffectation de deux emprises d'une surface respective de 25 et 24 m²,

Vu le souhait de la commune de Louvigny de céder les deux emprises de nature espaces verts/voirie, qui ne seront plus à la charge de Caen la mer pour leur entretien, à deux riverains,

Vu le projet de division établi par le géomètre présenté ci-dessus,

Le conseil municipal de Louvigny, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** de la désaffectation à l'usage du public par décision n°D-2024/112 de Caen la mer ;
- **Décide** de déclasser du domaine public lesdites emprises de terrain d'une surface de 49 m² en vue de la vente à deux riverains ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des votants (Madame Nadège Reboursière était absente lors du vote).

CESSION DE DEUX EMPRISES DE 25 M² ET 24 M² SITUEES PLACE SONIA DELAUNAY SUR LA PARCELLE AD272
--

Monsieur Pascal Jouin, Maire-Adjoint chargé de l'Aménagement et de l'Urbanisme, informe les membres du Conseil Municipal que, suite au déclassement des deux emprises de 25 et 24 m² situées place Sonia Delaunay, la commune de Louvigny peut procéder à la vente desdites emprises au profit de deux riverains.

Afin de permettre l'entretien par le gestionnaire de la haie située sur le domaine public, il conviendra d'instituer dans l'acte de vente une servitude de passage d'une largeur adaptée (environ 1 mètre).

Il est proposé que la commune de Louvigny cède à l'euro symbolique une emprise d'environ 25 m² à M. et Mme COQUELIN et une emprise d'environ 24 m² à Mme FERREY-LEGRAND. Les frais de bornage et les frais notariés sont à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal de Louvigny, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** du déclassement desdites emprises voté par le Conseil Municipal en date du 08 juillet 2024 ;
- **Décide** de céder à l'euro symbolique aux demandeurs lesdites emprises de terrain d'une surface de 49 m² ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des votants (Madame Nadège Reboursière était absente lors du vote).

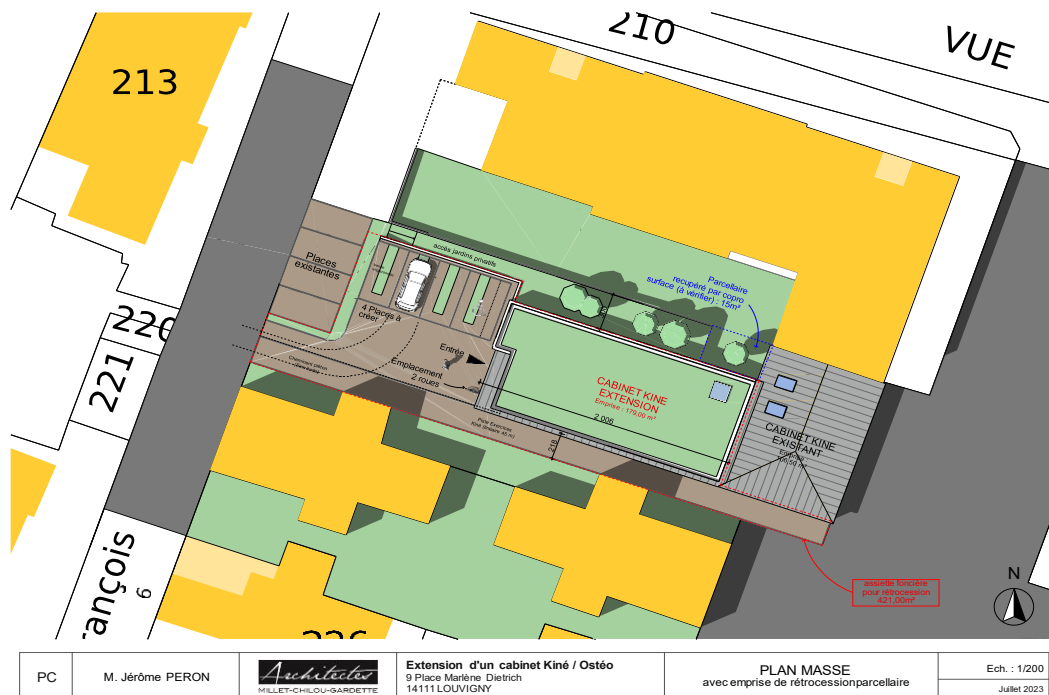
DECISION COMPLEMENTAIRE A LA DESAFFECTATION ET CESSION D'EMPRISES SITUEES PLACE MARLENE DIETRICH

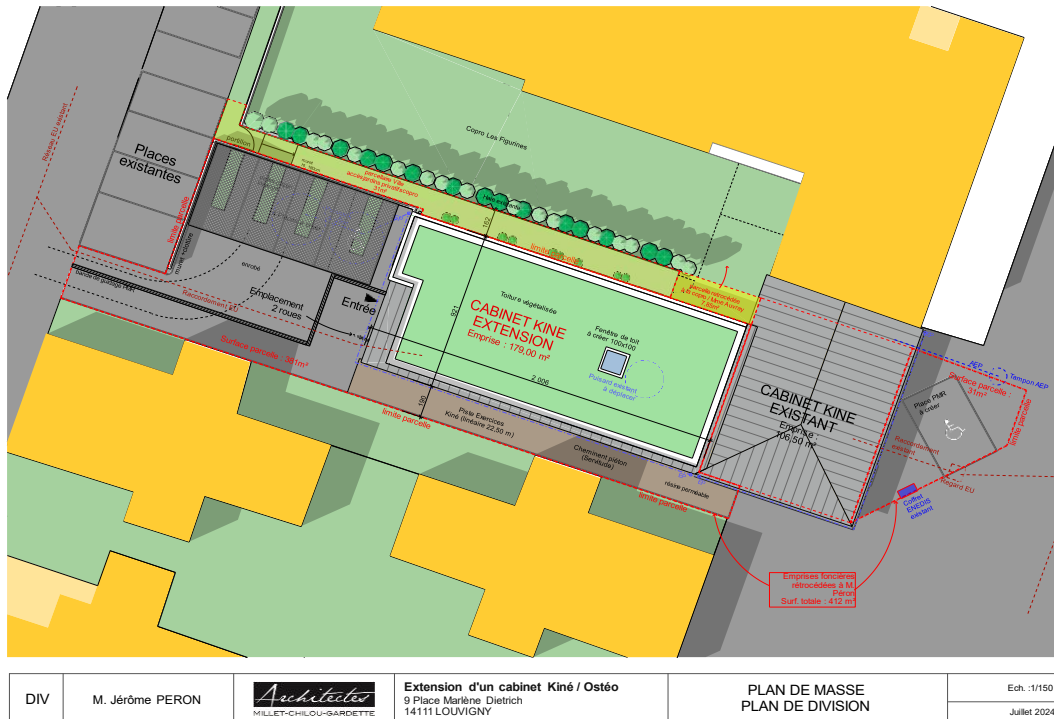
Monsieur Pascal Jouin, Maire-Adjoint chargé de l'Aménagement et de l'Urbanisme, informe que le Président de la communauté urbaine Caen la mer a pris une décision complémentaire, décision n° D-2024/115 en date du 04 juillet 2024, de désaffectation d'une emprise située Place Marlène Dietrich afin de permettre l'extension du cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie, situé place Marlène Dietrich.

Pour mémoire, la commune de Louvigny a délibéré lors du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2023 pour autoriser la désaffectation et la cession de l'emprise nécessaire à cette extension ainsi que celle cédée à Mme AUVRAY, riveraine du projet (une quinzaine de m² en vue d'agrandir son jardin). Par suite de cette délibération n°3832023035, les promesses de vente ont pu être établies.

Il s'avère nécessaire aujourd'hui de modifier à la marge le périmètre des emprises à céder selon le plan modificatif ci-dessous à la présente délibération. L'ajustement du projet vise à intégrer dans la cession une nouvelle superficie d'environ 31 m², dépendant du domaine public communal, provenant de la parcelle cadastrée AD 272, à usage de place de stationnement dont le gestionnaire est la communauté urbaine Caen la mer en lieu et place de l'ancienne superficie de 31 m².

La contenance totale de l'emprise cédée au cabinet de kinésithérapie reste inchangée ainsi que le prix et les modalités de cession. La contenance de l'emprise cédée à la riveraine concernée par le projet est ramenée à environ 10 m². Les modifications apportées sont présentées telles qu'elles apparaissent sur les deux plans ci-dessous.





Considérant que Caen la mer a procédé à la désaffectation des emprises telles que modifiées comme précisé précédemment,

Considérant que les autres dispositions relatives aux modalités de cession prévues par délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2023 restent inchangées,

La commune de Louvigny, après en avoir délibéré :

Prend acte de la désaffectation telle que modifiée par Caen la mer et **approuve** les modalités de cessions desdites emprises ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des votants.

DECLASSEMENT D'EMPRISES SITUÉES PLACE MARLENE DIETRICH

Monsieur Pascal Jouin, Maire-Adjoint chargé de l'Aménagement et de l'Urbanisme, informe les conseillers municipaux que les emprises sont désaffectées à l'usage du public et peuvent être déclassées.

Lesdites emprises feront l'objet d'un bornage sur site par le géomètre, puis seront matérialisées (piquets, rubalise...) avant cession.

Les élus demandent si le stationnement sera suffisant avec la croissance de patientèle liée à l'activité du cabinet de kinésithérapie. Pascal Jouin répond positivement.

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 3112-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

Vu la décision D-2024/115 du Président de Caen la mer autorisant la désaffectation des emprises d'une contenance respective de 381 m², 31 m² et environ 8 m²,

Vu la décision de la commune de Louvigny de céder

- Une emprise totale de 420 m² composée de 2 parties situées de part et d'autre du cabinet de kinésithérapie, l'une de 381 m² destinée à l'extension du bâtiment et l'autre de 31 m² correspondant à la place de stationnement PMR existante ;
- Une emprise d'environ 8 m² au riverain Mme AUVRAY.

Le Conseil Municipal de Louvigny, après en avoir délibéré :

- **Décide** de déclasser du domaine public lesdites emprises de terrain d'une surface totale de 420 m² en vue de la vente à deux riverains ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux cessions après matérialisation in situ desdites emprises ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des votants.

VALIDATION DU RAPPORT TRIENNAL D'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Monsieur Pascal Jouin, Maire-Adjoint chargé de l'Aménagement et de l'Urbanisme, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport triennal d'artificialisation des sols :

RAPPORT TRIENNAL DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Exposé :

La loi du 22 août 2021, dite « Climat & Résilience », a fixé des objectifs programmatiques nationaux ambitieux aux horizons 2031 et 2050 en matière de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et d'artificialisation. La France doit ainsi réduire de 50 % sa consommation d'espaces sur la décennie 2021-2030 par rapport à la décennie 2011-2020, puis elle doit arriver au « Zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050. Les territoires doivent décliner cette réduction de consommation, d'abord dans le document régional SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), puis dans le SCoT (schéma de cohérence territoriale) et dans les PLUi, PLU ou cartes communales sur le bloc local.

Chaque année, de l'ordre de 20 000 hectares sont consommés par l'urbanisation en France. S'inscrire dans une démarche de sobriété foncière renforcée à l'échelle nationale est donc une politique ambitieuse qui nécessite l'engagement de tous les échelons et l'application de formes adaptées et de règles cohérentes, dans le respect des particularités locales.

La consommation d'espaces a des impacts importants sur les volets écologiques (aggravation du risque d'inondation par ruissellement, limitation du stockage carbone, fragmentation des continuités

écologiques) et socioéconomiques (diminution du potentiel de production agricole, augmentation des temps de déplacement et de la facture énergétique des ménages, coût des équipements publics et notamment des voiries et réseaux divers). Nos territoires sont déjà engagés dans une trajectoire de réduction de la consommation foncière depuis une quinzaine d'années, notamment depuis le SCoT Caen-Métropole initialement approuvé en 2011, mais ils doivent désormais renforcer cette trajectoire. Pour préserver nos possibilités de construction durable, pour répondre aux besoins de logements et de surfaces économiques demandés par nos citoyens et nos entreprises, il est nécessaire d'agir dans les meilleurs délais, pour planifier une politique de sobriété foncière progressive, échelonnée et cohérente, en concertation locale.

Le législateur a souhaité, pour renforcer la réflexion et la concertation locale, créer un temps de dialogue triennal à l'échelle des conseils municipaux dotés d'un document d'urbanisme (PLU ou carte communale). Ainsi, selon les articles L.2231-1 et R.2231-1 du code général des collectivités territoriales issus de la loi « Climat & Résilience », le maire d'une commune ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale présente au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes.

Le premier rapport est donc attendu pour le 22 août 2024.

Le rapport rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints. Il donne lieu à un débat au sein du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante. Le débat est suivi d'un vote.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante font l'objet d'une publication dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans un délai de quinze jours à compter de leur publication, ils sont transmis aux représentants de l'Etat dans la région et dans le département, au président du conseil régional ainsi que, selon le cas, au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ou aux maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ainsi qu'au président de l'établissement public porteur du SCoT.

L'objectif du rapport est bien de s'approprier localement l'enjeu de consommation d'espace, autour d'un temps d'information et d'échange entre élus locaux pour comprendre ce que leur territoire a fait de son espace.

Ce premier rendez-vous doit permettre de regarder en arrière, pour comprendre la tendance passée et se projeter. L'enjeu est de s'approprier la trajectoire du territoire.

Le rapport doit contenir, en 2024 :

- La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), par type, en hectare et en pourcentage du territoire couvert. De même pour la renaturation ;
- L'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'ENAF fixés dans les documents de planification et d'urbanisme.

Le rapport explique les raisons des évolutions observées. Il peut également contenir d'autres indicateurs et données.

En ce qui concerne le territoire communal :

- **La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), par type, en hectare et en pourcentage du territoire couvert est consultable dans le rapport en annexe à**

la présente délibération. Elle se base sur les données de l’outil Cartographie de la consommation foncière (CCF) réalisé par l’Établissement public foncier de Normandie (EPFN) pour le compte de la Région Normandie et de la Préfecture de région.

En effet, selon la Règle 21 du SRADDET normand modifié (adopté le 25 mars 2024), « CCF est la base de données de référence choisie par les territoires pour la mise en œuvre et le suivi des mesures de sobriété foncière. Celle-ci doit permettre d’améliorer les outils de suivi et la collecte des données sur la consommation d’ENAF et l’artificialisation. Au 25 mars 2024, la comparaison entre les données publiées par le portail de l’artificialisation de l’Etat (CEREMA) et CCF permet d’établir qu’1 « hectare CCF » correspond à environ 1,5 « hectare CEREMA ». La Région précise également que « si CCF est la base de données de référence régionale, les observatoires locaux n’en demeurent pas moins des outils utiles pour améliorer la connaissance des territoires. »

CCF est consultable ici :

<https://normandie.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=a734e40eb2734ec3bfff89cc95af8f91>

➤ **L’évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d’ENAF est la suivante :**

Documents supérieurs :

Document	Objectif	Périodes	Évaluation du respect	Commentaire
SRADDET exécutoire	- 50 % de consommation d’ENAF à l’échelle régionale	Référence : 2005-2015 = 2 200 ha / an de conso d’ENAF en moyenne (donnée CCF) Application : 2020-2030	2011-2021 (donnée CCF la plus récente) = 1 190 ha / an à l’échelle régionale en moyenne	Exécutoire depuis le 2 juillet 2020 (approbation par arrêté préfectoral). Applicable via le SCoT Caen-Métropole.
SRADDET modifié	- 53,9 % de consommation d’ENAF à l’échelle du SCoT Caen-Métropole (incluant l’application de l’enveloppe mutualisée régionale)	Référence : 2011-2020 Application : 2021-2030		Adopté par le conseil régional le 25 mars 2024. Sera exécutoire après approbation par le préfet de Région. Application prochaine via le SCoT Caen-Métropole après future modification.
SCoT Caen-Métropole	Maximum 94 ha / an de conso ENAF Soit - 44,4 % de conso d’ENAF à l’échelle SCoT par rapport à la période de référence	Référence : 2005-2015 = 169 ha / an de conso d’ENAF (donnée CCF) Application : 2020-2040	2011-2020 (donnée CCF la plus récente) : 103,5 ha / an de conso d’ENAF sur le SCoT en moyenne	Exécutoire depuis le 14 janvier 2020. Modification à venir pour future mise en compatibilité avec le SRADDET modifié.

Le PLUi-HM de Caen la mer est en cours d’élaboration et devrait être approuvé au début du prochain mandat municipal (2026). Il fixera, notamment dans son PADD, les enveloppes de consommation projetées.

Les études détaillées sur la connaissance de la consommation d’espace à l’échelle du territoire sont actuellement menées, elles remplaceront les données, commune par commune, mentionnées dans ce premier rapport.

Plan Local d’Urbanisme de Louvigny (approbation 26 décembre 2016) :

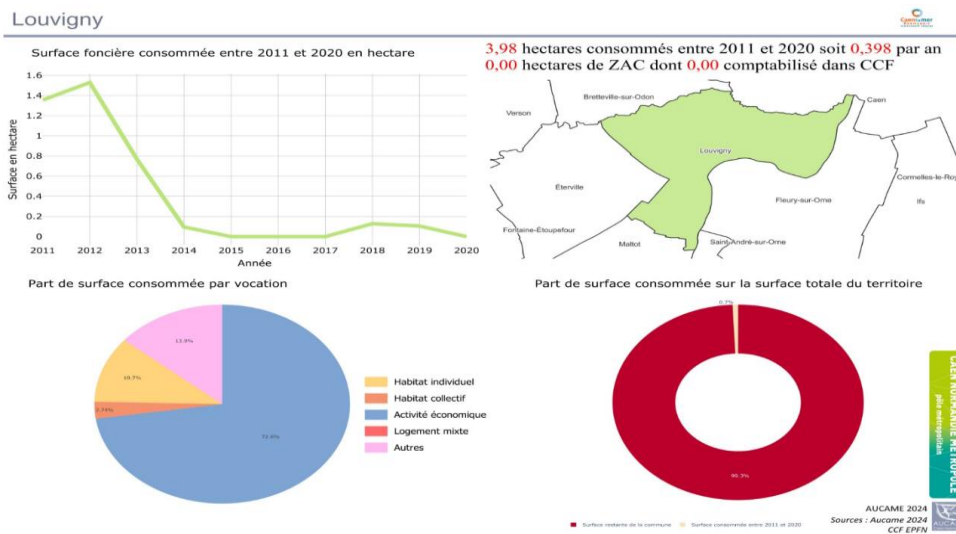
- **Objectif de réduction de la consommation ENAF inscrit dans le document :**

La consommation de l’espace à Louvigny entre 2000 et 2011 s’est étendue sur environ 25 hectares en extension urbaine. Le scénario retenu nécessitera la consommation foncière de 10,5 ha jusqu’en 2025 (2,4 fois moins qu’au cours de la période précédente) dont seulement 6,2 ha en extension (4 fois moins qu’au cours de la période précédente).

- **Périodes :**

- Période de référence : la période de référence de la consommation passée dont il est fait état dans le PLU en vigueur est : 2000 – 2011

- Période d'application : la période de référence d'application telle que prévue par le PLU en vigueur est : 2016 – 2025
- **Évaluation de la consommation effective (donnée CCF) : cf. données du rapport présent ci-dessous (en haut-à-droite de l'annexe) :**
 - **3,98 hectares consommés entre 2011 et 2020 inclus, soit 0,398 par an**



Débat :

Pascal Jouin précise que la ZAC multisites (dont le lauréat sera connu à l'automne 2024) d'environ 10 ha est très vertueuse en termes de consommation d'espaces sur 12 ans.

Sophie Raous regrette que la qualité de l'eau ne soit pas mentionnée dans le rapport parmi les impacts importants de la consommation d'espaces sur les volets écologiques (aggravation du risque d'inondation par ruissellement, limitation du stockage carbone, fragmentation des continuités écologiques).

Jean-Marc Cambier trouve intéressant de prendre acte dudit rapport avant l'adoption du PLUiHM pour mettre en avant le manque de cohérence avec les objectifs de construction du PLUiHM. A ce sujet, Sophie Raous met en avant l'iniquité entre les territoires ruraux et urbains en termes de consommation d'espaces pour faire une moyenne de consommation.

Jocelyn Parot s'interroge sur les possibilités de désartificialisation des sols. Sophie Raous répond que conformément à la procédure ZAN, il faut débitumer puis classer en zone naturelle la parcelle désartificialisée. Cependant, le sol ne retrouvera pas pour autant le fonctionnement qu'il pouvait avoir avant son artificialisation.

Sophie RAOUS, en termes d'aménagement du territoire, souligne le fait que le concept de « compensation » est très discutable dans la mesure où d'une part les diagnostics environnementaux initiaux ne prennent que très rarement en compte le diagnostic du fonctionnement du sol (dans ses trois dimensions) et que par conséquent le dimensionnement de la compensation ne prend pas en compte le fonctionnement des sols. D'autre part, il semble utopique de considérer pouvoir retrouver, à un autre endroit géographique, les mêmes fonctions des sols et donc les mêmes services (qualité de l'eau, stockage de carbone, fourniture de nutriment, ...). Il vaut mieux éviter et réduire l'artificialisation plutôt que de vouloir la compenser.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 13,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment son article 194,

Vu le décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols et notamment son article 3,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.101-2-1, L.153-27 et R.101-1,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2231-1 et R.2231-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR / 20-032 du 2 juillet 2020 portant approbation du SRADDET de la région Normandie,

Vu la délibération n° DCS-32-2019 du Comité syndical de Caen Normandie Métropole du 19 octobre 2019 approuvant la révision n°1 du SCoT Caen-Métropole,

Vu la délibération n° AP D 24-03-7 du Conseil régional de Normandie du 25 mars 2024 adoptant la proposition de modification du SRADDET normand,

Vu le rapport d'artificialisation des sols ci-dessus,

- **Regrette** que la qualité de l'eau ne soit pas mentionnée dans le rapport parmi les impacts importants de la consommation d'espaces sur les volets écologiques (aggravation du risque d'inondation par ruissellement, limitation du stockage carbone, fragmentation des continuités écologiques) ;
- **Prend acte du** débat relatif au rapport triennal d'artificialisation, réalisé autour du rapport d'artificialisation des sols en annexe à la présente délibération ;
- **Dit** que la présente délibération sera publiée dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales et sera transmise au préfet de région, au préfet de département, au président du conseil régional, au président de l'EPCI et au président du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole porteur du SCoT.

Prend acte à l'unanimité des votants.

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE
DES CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE TERRITOIRE 2022-2026 ET DE LA REGION NORMANDIE
AU TITRE DES CONTRATS DE TERRITOIRE CAEN LA MER, AINSI QU'AUPRES DE LA CAF ET DE LA
DRDJS.
POUR LE COMPLEXE MUTUALISE DE GLISSE URBAINE**

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du Conseil Municipal la réalisation d'un complexe de sports de glisse urbaine dont le dossier de présentation est en pièce jointe.

Implanté sur la commune de Louvigny, ce projet est porté par les trois communes de Bretteville sur Odon, Eterville et Louvigny, communes du secteur de Caen la mer Odon-Est.

Central, son positionnement géographique permettra un accès facile aux jeunes et moins jeunes de ces communes grâce à un réseau de pistes cyclables existant.

Ce futur équipement pour lequel les trois communes associent les jeunes des Conseils Municipaux Enfants et Jeunes et les centres de loisirs vise à « renforcer l'attractivité économique, touristique, culturelle et sportive du territoire » tout en insistant sur un volet d'intégration paysagère affirmé. Ce projet verra le jour en 2025/2026.

Le projet situé sur la parcelle AD 002 à côté de la salle Brassai a fait l'objet d'une révision simplifiée du PLU pour permettre son implantation.

La commune de Louvigny, porteur du projet mutualisé sollicite l'octroi d'une subvention des subventions auprès du Conseil Départemental au titre des contrats départementaux de territoire 2022-2026 et de la Région Normandie au titre des contrats de territoire Caen la mer, ainsi qu'auprès de la CAF et de la DRDJS.

Jean-Marc Cambier souhaite avoir des informations sur la sécurité des cyclistes venant de Bretteville sur Odon et d'Eterville. Monsieur le maire de Bretteville sur Odon a sollicité les services de Caen la mer pour sécuriser la traversée du rond-point du Champ du Roy dans le sens Eterville/Caen ce qui sera accentué par des aménagements prévus pour formaliser des liaisons douces entre le bourg de Louvigny et Le Mesnil.

Sophie Raous demande un point de vigilance pendant les travaux pour le verger qui se trouve à proximité.

Jean-Baptiste Collet questionne sur la longévité et l'entretien des équipements. Patrick Ledoux répond que Caen la mer est informé du projet pour son entretien par les trois communes du secteur Odon.

Jocelyn Parot propose que le chemin d'accès puisse être prolongé pour créer du lien et permettre aux parents accompagnants de visiter le verger. Pascal Jouin précise que le projet est au stade esquisse et que la réflexion se poursuivra notamment sur les cheminements.

Sylvain Tranquart demande si les travaux pourraient prévoir la récupération des eaux de pluie pour les besoins du verger et du jardin partagé qui sont à proximité.

Jocelyn Parot se questionne sur l'entretien des abords de l'équipement et la surcharge de travail pour les agents Caen la mer. Patrick Ledoux répond que lors des visites de pumptrack, les maires ont expliqué que les usagers sont assez respectueux des équipements et des abords. Catherine Guillemant propose de ne pas installer de poubelles aux abords afin d'inciter les usagers à rapporter chez eux leurs déchets.

Plan de financement :

Partenaires	Montant	Pourcentage
Conseil Départemental – contrat de territoire	357 660 €	60 %
Autres financeurs : Conseil Régional Normandie, CAF, DRDJS	119 220 €	20 %
Autofinancement mutualisé des trois communes : Louvigny, Bretteville sur Odon et Eterville	39 740 € x 3 = 119 220 €	20 %
Total	596 100 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le plan de financement du complexe de sports de glisse urbaine,

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région Normandie au titre des contrats de territoire Caen la mer, ainsi qu'auprès de la CAF et de la DRDJS, et à signer tous les actes juridiques et administratifs y afférant.

Adopté à l'unanimité des votants

QUESTIONS DIVERSES

Point sur le marché de Louvigny et l'AMAP : Sophie Raous et Jocelyn Parot rapportent une réunion qui s'est déroulée le jeudi 4 juillet sur l'idée de créer un marché expérimental de producteurs bio et locaux le jeudi soir de 17 h 30 à 19 h 30 à partir de la rentrée de septembre 2024 pour faciliter l'accès à des produits bio et locaux. Seraient présents : le maraîcher de l'AMAP avec les paniers et avec des denrées pour acheter à l'étale, un producteur de fromages et produits laitiers, un producteur de miel, un producteur de viande de veau et bœuf, un producteur de volaille et un producteur de cidre. La question de la présence (historique) de la boulangerie de l'hippodrome qui vient chaque jeudi vendre du pain sur commande se pose à nouveau alors que nous avons deux boulangeries bio sur la commune dont l'une sur la place-même où se tient la permanence de l'AMAP. Le primeur du samedi matin continuerait à exercer son activité le samedi jusqu'à sa retraite.

Anne-Françoise Assimigue met en garde sur le devenir des paniers par rapport à l'achat devenu possible sur le marché.

Jocelyn Parot précise que l'engagement amapien perdure et que l'ouverture aux habitants de produits sur étale ne pourra se faire que sur adhésion à l'AMAP.

Patrick Ledoux demande si l'expérimentation a déjà eu lieu ailleurs ? Jocelyn Parot répond par l'affirmative à Vieux et que l'AMAP et le marché coexistent.

Frédéric Clouet propose d'élargir l'horaire du marché expérimental de 16 h 30 (heure de fin des cours à l'école) à 19 h 30. Sophie Raous répond que c'est une très bonne idée mais qu'il faudrait que des bénévoles assurent la vente de 16 h 30 à 17 h 30 car les producteurs ne peuvent pas assurer plus de deux heures de présence.

Parole au public :

- un habitant questionne sur l'utilisation partagée de la voie cyclable et piétonne entre le carrefour de l'église et le rond-point de la route de la Rivière : cette voie existe depuis plus de 50 ans, ne répond pas aux normes actuelles des piste cyclables et piétonnes et ne peut être élargie. C'est ainsi que ce cheminement est partagé par les cyclistes et les piétons (comme l'indique le marquage au sol) sans pour autant qu'il n'y ait formellement un cheminement distinct entre piétons et cyclistes. Envisager de reporter la circulation des piétons et des cyclistes sur la route départementale serait extrêmement dangereux.

- chemin de la porte du 17^{ème} : un scooter emprunte régulièrement le chemin. La commune demandera à Caen la mer et au Conseil départemental de poser un panneau d'interdiction de circulation pour les deux-roues à moteur.

- des commerciaux vendant du bitume sur la Zone d'Activités des Carreaux sur des fins de cuve ne sont en fait que des escrocs. Patrick Ledoux rappelle que les habitants ou les chefs d'entreprises doivent prévenir la police en composant le 17.